

15 juin 2015

15.328

Question Armin Kapetanovic
Hospitalisation hors canton

Concernant les subventions accordées pour les hospitalisations hors canton (45 millions de francs), 35 millions sont "issus de consultations en milieux universitaires" (selon le rapport de la COFI). Sur les 10 millions restants, le Conseil d'État pourrait-il nous indiquer:

1. *Quel montant a été facturé par l'Hôpital du Jura bernois SA en 2014?*
2. *Quel montant a été facturé pour des prestations de gynécologie-obstétrique de la part de l'Hôpital du Jura bernois SA et le nombre de patientes concernées en 2014?*

Signataire: A. Kapetanovic.

Réponse écrite du Conseil d'Etat,
transmise aux membres du Grand Conseil le 30 septembre 2015

Contexte

En application des règles de financement hospitalier en vigueur et compte-tenu que l'Hôpital du Jura bernois (HJB) ne figure pas sur la liste cantonale neuchâteloise actuellement en vigueur mais sur celle du canton de Berne, son canton d'implantation, l'Etat de Neuchâtel est tenu de participer au financement des prestations qui y sont fournies pour les patients domiciliés dans le canton de Neuchâtel, à raison de 55% du tarif applicable. Deux cas de figure sont possibles, à savoir:

1. les hospitalisations nécessaires pour raisons médicales lorsqu'une garantie de paiement est accordée par le médecin cantonal (catégorie de type A), soit pour les urgences et les prestations non disponibles dans un hôpital figurant sur la liste hospitalière neuchâteloise. Dans ce cas, les coûts de la prise en charge sont payés sur la base du tarif de l'HJB (9'725.- Frs).
2. les hospitalisations pour convenance personnelle (catégorie de type B) découlant du libre choix du patient. Dans ce cas, les coûts de la prise en charge sont payés sur la base du tarif de référence du canton de Neuchâtel (9'650.- Frs).

Il est encore relevé qu'en obstétrique, deux factures sont établies en cas de naissance, une pour la mère et une pour l'enfant.

Réponses aux questions

1) Quel montant a été facturé par l'hôpital du Jura Bernois SA en 2014?

Un montant total de 1'831'112 francs a été facturé par l'HJB en 2014, tous services confondus représentant 526 factures: 22 factures de type A pour 75'292,30.- Frs et 504 factures de type B pour 1'755'819,70.- Frs.

2) Quel montant a été facturé pour des prestations de gynécologie-obstétrique de la part de l'hôpital du Jura Bernois SA et le nombre de patientes concernées en 2014?

Un montant de 472'117,95.- Frs a été facturé par l'HJB en 2014 en gynécologie, pour 95 factures de type B.

Un montant de 775'136,05.- Frs a été facturé par l'HJB en 2014 en obstétrique/naissance, pour 314 factures de type B et 1 de type A. Compte tenu des explications fournies ci-dessus, les 314 décisions B représentent un maximum de 157 naissances. Parmi ces factures, il peut également se trouver des hospitalisations relevant de l'obstétrique mais n'ayant pas été accompagnées d'une naissance: p.ex. dans le cas d'hospitalisation pré-natale).

De son côté, l'HNE a accueilli près de 700 patients domiciliés hors canton en 2014, 654 pour les soins aigus et 40 en réadaptation. En soins aigus, 196 provenait du canton de BE, 197 du canton du JU et 132 du canton de VD, représentant des montants respectifs de 1.7, 2.2 et 1 millions de francs de recettes. Les recettes totales de l'HNE pour des patients domiciliés hors canton se montent à un peu moins de 6 millions de francs en soins aigus. En réadaptation, ce sont 27 patients bernois qui ont été pris en charge à l'HNE, pour des recettes de 550'000 francs, sur un total de 730'000.-.